

2 - Pôle Ressources – Direction des Ressources Humaines – Direction adjointe transversalité, ressources, dialogues – mission Action sociale : Création d'une aide aux vacances dédiée aux agents les plus précaires (avis) ;

Bonjour,

Dans le cadre des réunions préparatoires à ce point, vous nous avez fourni un tableau excell tendant à démontrer que seuls les agents des trois premières tranches de QF du CASDEC seraient à classer dans la rubrique des plus précaires. Nous sommes surpris que ce document n'ait pas été fourni en annexe à ce rapport.

Dans le rapport, au chapitre du rappel du contexte :

- vous insistez sur le fait que les adhérents au CNAS peuvent cumuler deux aides aux vacances alors que les adhérents du CASDEC devait choisir entre les dispositifs. Ce n'est pas la réalité car les adhérents du CASDEC pouvaient cumuler le Plan Épargne Chèque vacances avec l'aide aux vacances enfants,
- vous déduisez de la minimisation des aides du CASDEC et la maximisation des aides du CNAS avec des données inutiles que les agents des tranches 4 à 10 gagnent et que seuls les agents de tranches 1 à 3 perdent,
- vous concluez en proposant une aide vacances complémentaire uniquement à ces agents.

Nous avons donc étudié les données dont celles du budget du CASDEC de l'année 2023 qui viennent d'être mise à disposition des organisations syndicales.

Pour nous, la comparaison que vous faites est faussée en raison de :

- l'utilisation d'une moyenne sur les aides versées par le CASDEC pour les Plan Épargne Chèque Vacances alors que nous ne parlons que de la somme maximale de la bonification pouvant être versée par le CNAS,
- votre estimation, sur quels éléments, que les agents des tranches 6 et 7 du CASDEC sont en tranche 1 au CNAS alors que les exemples en notre possession montrent que les agents en tranche 6 du CASDEC sont en tranche 2 du CNAS donc avec une bonification inférieure,
- l'intégration des données relatives aux bonifications CNAS pour les enfants alors qu'elles ne rentrent pas en ligne de compte dans la comparaison.

Donc, nous en déduisons que les aides du CNAS sont défavorables aux agents de nos collectivités sur beaucoup plus de tranches que les tranches 1 – 2 et 3.

Au final, vous allez budgéter des sommes qui ne seront pas dépensées et qui ne servent qu'à faire de la communication positive pour le service des prestations sociales.

Nous maintenons que si nos collectivités avaient subventionné le CASDEC à hauteur de ce que vous semblez être en mesure de budgéter aujourd'hui, les administrateurs auraient pu mener à terme les adaptations nécessaires.

En effet, parmi les arguments qui nous ont été donnés pour justifier le passage au CNAS, se trouvait le taux de non recours aux aides du CASDEC en partie en raison de tranches de QF en décalage avec la réalité économique au sein de nos collectivités. C'est une certitude. Les tranches de QF du CASDEC ne doivent pas être utilisées sans être mises à jour suite aux diverses revalorisations salariales de ces dernières années (+ 3,5 % et + 1,5 % de la valeur du point d'indice, ajout de 5 points, modification des indices, etc...). Ces revalorisations entraînent de fait un glissement vers les tranches supérieures

et le tarissement du nombre d'agents concernés par les tranches 1, voire 2 et 3. Tranches pour lesquelles vous proposez une aide exceptionnelle.

Vis-à-vis du rapport d'activité du CASDEC 2023 et pour information, son directeur indique en préambule : L'année 2023 aura été marquée par la décision des collectivités de mettre fin aux activités du CASDEC. Cette décision a engendré un surcroît de consommations et, par conséquent, de dépenses.

Quelques éléments en lien avec le rapport présenté :

- Le nombre de dossiers "plan épargne chèques vacances" a augmenté par rapport à l'année dernière, avec une forte baisse du nombre de dossiers de la tranche 1 et augmentation de la tranche 10.
- La participation moyenne du CASDEC pour les PECV augmente légèrement,

Afin de nous déterminer sur l'avis que nous allons donner sur ce dossier, nous aimerions avoir la garantie qu'un bilan du recours à ce nouveau dispositif sera fait et présenté aux organisations syndicales avant la fin de cette année et que si notre sentiment quant aux nombres d'agents potentiellement concernés venait à être confirmé que vous vous engagiez à revoir les modalités et montants d'octroi de cette aide aux vacances dédiée aux agents les plus précaires.

Merci pour votre écoute.